



Confédération
Paysanne

Confédération paysanne Centre-Val de Loire
Confédération paysanne de Touraine

ACTES DU FORUM

LES FERMES COLLECTIVES

Reprendre ou créer des fermes à plusieurs : les formats
coopératifs, des solutions pour demain ?

6 décembre 2025 à Dolus-le-Sec



Forum régional

Les fermes collectives

Reprendre ou créer des fermes à plusieurs :
les formats coopératifs, des solutions pour demain ?

Matin - 10h-12h30 - Ferme de Belêtre

(4, Belêtre, 37310 Dolus-le-Sec)

Visite de la ferme collective et coopérative de Belêtre

Repas Partagé - 12h30-14h - Salle des fêtes

(Prévoir un plat et/ou une boisson à partager)

Après-midi - 14h-17h30 - Salle des fêtes

(9-1 Rue Agnès Sorel, 37310 Dolus le sec)

- **Table ronde sur les fermes collectives avec :**
 - Céline Riolo, de la coopérative "Fermes partagées"
 - Adeline Bardet de la coopérative CAP 44
- **Témoignages et exemples de fermes collectives en région CVL**
- **Ateliers thématiques :**
 - Transformer les fermes en coopératives pour faciliter la gestion et la transmission ?
 - S'installer sous forme collective et coopérative : quels parcours et accompagnements ?
 - Soutenir ces initiatives : comment s'impliquer en tant que citoyen-es ?

Entrée libre

Ouvert à tous
publics

Renseignements

Confédération paysanne de Touraine
www.indre-et-loire.confederationpaysanne.fr
06 48 83 02 75
contact@confederationpaysanne37.org



Confédération paysanne
Centre-Val de Loire
Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs



MATIN : VISITE DE LA FERME DE BELETRE

Le forum a commencé par une visite de la ferme de Belêtre à Dolus-le-Sec. La visite a été commentée par plusieurs personnes qui travaillent sur la ferme.



La ferme a été créée en 2015. Il y avait au départ une AMAP avec 30 paniers de légumes et de la fabrication de pain. Au départ des paysan·nes en place, des personnes étaient motivées pour reprendre à plusieurs, avec l'idée de faciliter l'entrée et la sortie de personnes, et de transmettre facilement à terme. Au début, 5 personnes ont repris, aujourd'hui la ferme compte 10 personnes qui travaillent, sur des temps qui équivalent à environ 8 temps pleins.

Historiquement, il y avait au niveau des ateliers du maraîchage diversifié, des céréales avec transformation en farine et pain. Puis on a développé de l'animation pédagogique et de la formation. La ferme est aussi membre du réseau R.E.P.A.S.

Le chiffre d'affaires est aujourd'hui d'environ 400 000€ et les activités principales sont la boulange et le maraîchage.

Il y avait au départ 19ha, bien regroupés. On a ensuite acquis des terres avec Terre de liens. Aujourd'hui, 150ha sont déclarés à la PAC, 5ha sont en fermage avec un propriétaire, le reste appartient à la foncière Terre de liens.

La ferme a des terres classées Natura 2000, des MAEC, avec quelques contraintes liées à la présence de l'outarde, en particulier avec la luzerne qu'on ne doit pas toucher pendant toute une période.

Le maraîchage

Les légumes produits sont écoulés à 100% via une AMAP, avec 4 tailles de paniers au choix. L'abonnement se fait sur 6 mois et il est donc possible de changer de taille de panier. L'avantage de l'AMAP, c'est que ça donne de la visibilité, mais par contre il faut toujours fournir, avec de la diversité. Il y a une réflexion actuellement pour essayer d'amener de la souplesse, pour que les personnes aient un peu plus le choix de leurs légumes, mais sans que l'organisation soit trop complexe.



L'AMAP fait une AG chaque année, avec de la transparence sur le temps de travail, le coût de la production, pour déterminer au plus juste le prix du panier. On fait aujourd'hui environ 80 paniers, pour une AMAP de 120 personnes.

Avec un recul de 10 ans, la planification est plus facile. On fait une rotation sur 14 années, avec 14 jardins et une équipe de 3 personnes.

On utilise un aggro-zouk, qui est un porte-outil mécanique. C'est notre principal outil de maraîchage. On l'a construit avec l'Atelier paysan. On a aussi 1 300m² de serres et l'irrigation avec un forage qui était déjà en place quand on s'est installé.



Le stockage de céréales



Les installations sont récentes. On a pu changer de matériel avec un financement participatif et des aides PCAE, qui sont compatibles avec les SCOP. Malheureusement, c'est un peu sous-dimensionné parce que depuis la ferme a grossi. On va devoir créer d'autres stockages. Nous avons un système qui est maintenant très connecté, il y a très peu de portage de grains. L'installation est faite de petites technologies paysannes, comme une brosse à blé.

Pour la production de farine, le moulin tourne quasiment tous les jours. C'est un petit moulin inventé par les frères Astrier. Il a un petit débit, donc il tourne tout le temps. Ça va donc du stock, jusqu'à la mélangeuse, puis au moulin. Une des difficultés est de trouver du matériel à notre taille, donc plutôt petit. Nos cellules sont petites par rapport à la moyenne dans les fermes.

La meunerie

C'est un moulin Astrier, tout petit, avec une meule en granit, ça écrase à petite vitesse. On enlève le son (qui est le seul sous-produit), mais on garde tout le reste. La farine est très peu stockée. Un tiers est vendu à des boulangers, il y en a un peu qui est vendu en AMAP, puis 80 à 85% est transformé sur la ferme. On a un outil qui tamise, mais la farine n'est pas très blanche. Avec ce type de moulin, une partie du son est dans la farine, donc ce n'est pas possible de faire du feuilletage par exemple. L'idée est d'avoir une gamme sobre. C'est une meunerie qui a été auto-construite, notamment avec des amapiens artisans.



La boulange

Les sacs de farine arrivent ici. On est à flux tendu, ce qui est bien car nous n'avons pas à gérer des problèmes de mites. On fait du pain 3 jours par semaine, de 5/6h du matin jusqu'à 16/17h. Lundi et jeudi, c'est pétrissage et cuisson. Le vendredi le pétrissage est fait la veille. Et il est effectué à la main. On met les ingrédients dans le pétrin, on ajoute des choses si on fait des pains spéciaux. Les graines viennent toutes de fermes proches. Sauf le sel, qui est du sel de Guérande. Les brioches, elles, sont faites dans le pétrin électrique. Puis il y a 3h de fermentation dans des bacs, et ensuite 2 cuissons par jour de pain.



On divise les pâtes pour former les pains, avec des poids déterminés. Puis il y a une seconde fermentation d'1 ou 2h. Il faut une température entre 22 et 24°C. On chauffe l'eau qu'on met dans le pain en fonction de la température du fournil et de la farine. On a des contraintes de départ en livraison au niveau horaire. Parfois, ce n'est pas très satisfaisant, car vu qu'on est très peu « mécanisé », dès fois ça n'a pas assez poussé, mais on est obligé de faire la cuisson.

Pour la cuisson, le four est à 250°C. C'est un four en métal, avec des pierres réfractaires rotatives. La chaleur vient du bas, le feu est en-dessous.

Nous sommes 5 à savoir boulanger, dont 3 à le faire toutes les semaines. Soit on est seul sur notre journée, soit on se relaie. Ce qui est important de dire, c'est que ça tourne parce qu'on a des gens en temps bénévole et des stagiaires de BPREA. En boulange, ils ne sont pas indispensables, mais en maraîchage, ils sont très précieux. Comme une ferme familiale, où il y a beaucoup de travail gratuit, beaucoup de personnes qui viennent aider.

Au niveau commercialisation, on a des magasins de producteurs, des magasins bio et des AMAP. Dont tout est calé, c'est très régulier. On a aussi un peu de pain en vente libre, sans commande.

Notre projet principal actuel, c'est la stabilisation de l'équipe boulange. On est beaucoup moins structuré que l'équipe maraîchage, sur qui fait quoi et quand. Il faudrait être plus nombreux-ses pour partir en vacances sans que la charge de travail soit trop forte pour les autres. Actuellement, on est à 35h/semaine sauf 2 personnes. On compte toutes nos heures. En fin d'année, ça permet de faire des choix pour des embauches notamment.

APRES-MIDI EN SALLE

INTRODUCTION PAR MATHIEU LERSTEAU, CONFÉDÉRATION PAYSANNE DE TOURAINE

Nous voulions commencer par remercier la mairie de Dolus-le-Sec, pour le prêt de cette salle, et le Conseil régional pour l'organisation du forum. Jérémy Godet et Temanuata Girard s'excusent, ils ne pouvaient pas être avec nous.

Nous avons donc choisi d'organiser un forum sur le thème des fermes collectives.

J'avais d'abord envie de vous poser quelques questions à ce sujet :

Qui pense que c'est un épiphénomène ? *(quelques personnes lèvent la main)*

Qui pense que ce n'est pas nouveau ? *(une majorité de participant.es lève la main)*

Qui pense qu'il y a un mouvement de fond ? *(la moitié des participant.es lève la main)*

C'est probablement les trois à la fois.

Ce n'est clairement pas nouveau, on ne réinvente pas grand-chose, mais j'ai l'impression que de nouvelles formes émergent, de nouvelles façons de travailler. Le monde universitaire s'intéresse de plus en plus à ces nouvelles formes. Les médias aussi relèvent de plus en plus ces « innovations sociales » et y voient un renouveau de l'agriculture. Nous aussi côté Conf' et ADEAR, chez les porteurs et porteuses de projet agricole, on constate aussi ce phénomène.

A l'échelle d'une ferme, les organisations collectives ont de quoi séduire : mettre en complémentarité nos savoirs, mutualiser pour permettre l'accès à l'outil de travail. Quand on n'est pas fil/fille d'agriculteur-riche, c'est plus simple. C'est riche en termes de synergie et de diversification, pour des fermes plus résilientes. Au niveau des contraintes, ça donne la possibilité de les partager, de prendre des congés, d'être remplacé-e.

On constate que de nouveaux profils s'y intéressent, avec une aspiration de concilier vie professionnelle et personnelle, souvent d'ancien·nes salarié·es.

D'un point de vue politique, c'est une nécessité. Le monde agricole vit une hémorragie. Nous avons perdu 60 à 70% des paysan·nes en 40 ans. Il y a concentration des moyens de productions dans la main de quelques-uns. On pense même que, bientôt, le céréalier d'à côté n'aura même plus la possibilité de racheter la ferme du voisin. La perspective, c'est la grande distribution qui rachète directement et qui aura la main sur toute la chaîne. La voie est toute tracée par le gouvernement, mais refusée par la Confédération paysanne qui défend le maintien de paysan·nes partout sur le territoire, sur des fermes à taille humaine et avec des pratiques vertueuses, respectueuses de l'environnement.

Les solutions liées à la technologie n'ont pas d'avenir. Il est nécessaire d'en revenir aux humains. A la Conf', on dit que nous avons besoin d'un million de paysan·nes. Aujourd'hui, il y en a autour de 400 000. Et remplacer ceux qui vont partir à la retraite dans les 10 ans, ce n'est pas suffisant pour relever le défi de l'agroécologie. Il faut aller plus loin et donner envie à d'autres, notamment des jeunes, de nous rejoindre.

Alors quels sont les freins ?

L'argent : les fermes sont de plus en plus grandes, les reprendre nécessite de plus en plus de capitaux. 1982, dans un rapport du CNSTP (ancêtre de la Conf'), on peut lire ceci : « Il faut abolir les barrières de l'argent pour ouvrir le métier même à celles et ceux qui ne sont pas fils ou filles d'agriculteurs ». On peut dire qu'ils étaient visionnaires.

Qu'est-ce qui a été fait aujourd'hui ? C'est ce qu'on va explorer, notamment en regardant les apports du monde de l'économie sociale et solidaire. On parle déjà de SCOP dans ce même rapport de 1982, du montage de fermes associées à ce format et à la participation citoyenne. Nous allons nous interroger sur les profils de ces paysan·nes sur ces fermes collectives, ce qui se passe sur ces fermes, comment le modèle de l'ESS rencontre les valeurs de l'agriculture paysanne, et quels sont les freins et les limites au développement de ces modèles.

Nous remercions les intervenantes pour leur présence : Céline Riolo, des Fermes partagées, et Adeline Bardet, de CAP 44. Puis nous aurons un aperçu de fermes collectives dans notre région, avec des témoignages et une restitution d'une étude de la Conf' CVL. Et puis nous terminerons par un temps d'échange en sous-groupes.

TABLE RONDE

PRESENTATION DES INTERVENANTES



Adeline Bardet, chargée d'accompagnement chez CAP 44 (l'ADEAR du 44), structure en format SCIC ¹ qui accompagne à l'installation-transmission agricole, développe un accompagnement spécifique pour les collectifs et porte une expérimentation de transformation de deux fermes en SCOP.

Céline Riolo, salariée de Fermes partagées (SCIC également), structure régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes, créée par des fermes collectives aux statuts coopératifs, avec la volonté de transmettre leurs organisations à d'autres collectifs et de fédérer un réseau de fermes collectives, pour sortir de l'isolement qu'elles peuvent rencontrer. La structure porte aussi un plaidoyer pour faire évoluer la réglementation.



DÉFINIR LES FERMES COOPERATIVES

Pour commencer, nous voulions vous demander comment vous définissez une ferme collective ? Et plus précisément, une ferme collective et coopérative ?

Céline Riolo : on peut définir une ferme collective à partir de 3 caractéristiques.

- 1) Le collectif doit être composé d'au moins 3 personnes, dont au moins 2 qui ne sont pas liées par des liens familiaux.
- 2) Le dénominateur commun de ces fermes, c'est d'être des collectifs de production agricole qui ont une vigilance accrue portée à l'environnement et aux conditions de production (généralement en agriculture biologique).
- 3) Ces collectifs essaient de repenser leur organisation du travail pour sortir d'un rapport hiérarchique et que toutes les personnes impliquées soient co-décideuses et co-responsables. Il s'agit de penser le travail autrement, plus horizontalement.

Et c'est là la différence avec des formes antérieures, puisqu'avant on était dans des schémas très familiaux. Aujourd'hui, on est plutôt sur des personnes qui s'installent hors cadre familial.

La coopérative, c'est le choix d'un statut juridique coopératif. Les coopératives existent depuis longtemps dans le milieu agricole. Elles s'organisaient autour de la ferme (historiquement familiale) et assuraient un regroupement de moyens autour de la commercialisation ou de la transformation, comme les CUMA.

¹ Société coopérative d'intérêt collectif.

Le mouvement actuel utilise la coopérative pour la ferme, dans la ferme. Le principe coopératif, c'est 1 personne = 1 voix. Peu importe les apports de chacun·e, notamment financiers. Ça vaut au niveau statutaire, mais cela ne fait évidemment pas disparaître les rapports de pouvoir.



On sort également l'outil du système capitaliste. Il n'y a pas de rachat possible, seulement une transmission à une autre collectif. On sort du système spéculatif. Si par exemple la ferme de Belêtre était amenée à disparaître, l'argent généré serait mobilisé pour financer un fond coopératif ou associatif, mais jamais destiné aux associé·es. C'est un outil commun mutualisé qui appartient à lui-même, qui ne relève pas de la propriété individuelle. Il existe 2 formats coopératifs : les SCOP et les SCIC.

Les SCOP, ce sont des sociétés coopératives et participatives (anciennement « société coopérative ouvrière de production », statut qui vient du monde industriel). Ça a été appliqué hors milieu ouvrier et industriel, d'où l'évolution du nom. Il existe aussi les SCIC, sociétés coopératives d'intérêt collectif, qui forment des écosystèmes avec des personnes de l'extérieur, comme des citoyen·nes.

Quels sont les principaux avantages et limites de ces modèles ?

Céline Riolo : le principal avantage c'est d'envisager la ferme comme un outil d'exploitation commun. Chacun·e investit dans des parts sociales de la coopérative et le jour où quelqu'un part, il récupère sa mise de départ. Le risque de perte existe, mais par contre il n'y a pas de revalorisation, pas de spéculation possible. Ça permet de garder une souplesse pour gérer les départs et les arrivées (pas de recapitalisation). Une étude a montré que ces fermes sont aussi très facilement transmissibles. Dans des statuts plus classiques, devenir associé·e est plus compliqué.

Ça permet aussi le double statut de gestionnaire et de salarié·e, ce qui offre la protection sociale du salariat, notamment pour l'après vie d'agriculteur·rice par exemple, avec un montant qui est décorrélé de la valeur de la ferme (chômage, retraite...). Dans l'ancien modèle, l'objectif est de constituer le plus grand patrimoine pour partir avec un pactole.

Au niveau des limites, sans revalorisation possible, comment on rebondit en cas de sortie ? Par ailleurs, le modèle coopératif est encore trop peu connu, notamment dans le milieu agricole. L'accès aux aides est aussi plus compliqué par rapport aux statuts « traditionnels ».

FERMES COLLECTIVES ET ESS EN LOIRE-ATLANTIQUE

En Loire-Atlantique, les fermes collectives représentent un sujet important, depuis longtemps. Adeline, est-ce que tu peux nous raconter pourquoi et nous dire comment l'économie sociale et solidaire (ESS) vient rencontrer la thématique de l'agriculture paysanne, dans ce contexte du 44 ?

Adeline Bardet : effectivement, si on regarde l'histoire, il y a 30 ans la Confédération paysanne était aux manettes de la chambre d'agriculture. Il y avait aussi beaucoup de CUMA, avec du salariat. Et des liens très forts avec l'ESS depuis longtemps aussi, à travers des alliances ouvrières et agricoles, autour des chantiers

de l'Atlantique, etc. Dès les années 1960, avant même l'existence de la Confédération paysanne, il existait des liens entre syndicalisme ouvrier et paysan.

Cela a constitué un terreau, en lien avec l'histoire des SCOP et des SCIC. Quand la Confédération paysanne a perdu les élections il y a de cela 3 mandats, elle n'avait plus de bras armé pour réaliser son projet, d'où la création de CAP 44 avec un montage en SCIC pour l'adosser à l'ESS (les Ecosolies² est co-gérante de CAP 44). La question de la transmissibilité est aussi hyper importante, ainsi que le lien au territoire.

De part ces visions, il y avait des liens importants et une capacité à inventer des choses et des outils, comme avec la création de la CIAP 44 (inspirée de la Coopérative d'activité et d'emploi). CAP 44 a réfléchi avec la Confédération paysanne nationale et Fermes partagées autour des SCOP et des SCIC agricoles. En 2020, nous avons fait un état des lieux des fermes collectives, avec le département de sociologie de l'ESA d'Angers, pour dessiner des profils. On voit que les besoins des repreneurs évoluent (question de la protection sociale, de la mobilité professionnelle, d'avoir plusieurs métiers au cours d'une vie). Il y a aussi la question de la transmissibilité des fermes, avec l'idée d'une valeur ajoutée qui rémunère le travail au fur et à mesure de son accomplissement. On a organisé plusieurs sessions de formations sur la SCOP en général et sur la SCOP agricole (notamment en lien avec la ferme de Belêtre). Et avec un lien à l'ESS permanent. D'ailleurs, CAP 44 anime le secteur agricole et alimentaire dans le cadre des Ecosolies.

Vous vous questionnez actuellement sur la transformation de fermes existantes en coopératives, vous menez une expérimentation sur ce sujet. Comment les différents acteurs se sont regroupés et questionnés là-dessus ?

Adeline Bardet : il y avait un préalable. Avec la Conf' on se connaît déjà, on travaille dans les mêmes locaux, ce qui permet de travailler ensemble. Il y avait aussi des liens avec l'URSCOP, puisqu'on est nous-mêmes une SCIC. Les Ecosolies ont répondu à un AAP « innovation sociale dans l'alimentation » de la Fondation de France, on s'est dit que c'était peut-être le moment de travailler ensemble et cela permettait de positionner notre sujet agricole.

La première étape a été un café installation-transmission avec une SCOP du département, dans le domaine du paysagisme et de la menuiserie, pour témoigner du fonctionnement. Une trentaine de personnes ont participé. Une centaine de contacts ont été collectés. Il y a eu ensuite une formation co-animée avec l'URSCOP, intitulée « Appréhender le modèle SCOP pour ma ferme », avec la participation de 10 personnes travaillant sur 6 fermes différentes. On a repéré 2 fermes particulièrement mobilisées sur ce sujet pour aller plus loin. On leur a proposé une expérimentation conjointe sur 3 ans, avec un suivi des fermes par CAP 44, l'URSCOP sur le sujet des formats coopératifs et les Ecosolies pour donner de la hauteur de vue sur comment s'y prendre et modéliser pour demain des formats possibles d'accompagnement. L'idée était aussi d'identifier des leviers et des freins pour le plaidoyer politique. Aujourd'hui, on est environ à mi-parcours, avec des scénarios qui se dessinent. Et on se dit qu'on apprend autant des réussites que des « échecs ».

² Réseau de structures de l'ESS de Nantes métropole.

ECHANGES AVEC LA SALLE

Par rapport aux fermes existantes qui veulent se transformer : qu'est-ce qui les motive le plus et quels sont les freins psychologiques ?

Adeline Bardet : il y a des ingrédients qui doivent être là, des prérequis, c'est-à-dire la volonté de changer de paradigme, notamment dans la relation patrimoniale à l'outil de travail. Se dire « Ce n'est plus mon tracteur mais celui de la ferme », ce qui n'est pas rien.

Les fermes impliquées dans l'expérimentation sont la ferme de la Rousselière (à Châteaubriand) et Bol d'herbe (dans le Maine-et-Loire). Volontairement on recherchait une ferme « exemplaire », sur un modèle très présent sur le territoire, pour démontrer que c'est possible.

Après, ce qu'il faut savoir, c'est que si la rentabilité n'est pas là au départ, le format coopératif n'y change rien, voire accentue les difficultés.

Sur une ferme de l'expérimentation, il y avait 2 gérants associés et de la main d'œuvre salariée sur la ferme (5 personnes), dont des personnes qui ne se seraient jamais installées sur un format classique (GAEC ou autre). Toutes les personnes se sont formées. Il fallait acculturer l'équipe au statut. Il y avait une vraie volonté des 2 associés de partager le pouvoir, la charge mentale, le projet de développement, la stratégie. Avec aussi une réflexion sur la transmission, sur comment faire durer cette histoire.

Céline Riolo : c'est vrai que cet aspect de la transmissibilité est hyper important. On sort de l'ego et c'est une réflexion au-delà des individus, au-delà des fondateur-rices d'un projet, l'idée est que le projet vive pour l'agriculture. Par contre il y a toujours la question de la première génération « sacrifiée », qui rachète la ferme au départ. Du coup il y a une vraie question sur comment permettre de faciliter le démarrage ?

Dans une SCOP, il faut un équilibre économique pour répondre aux obligations du salariat. C'est très bien sur le principe, mais dans un contexte aux contraintes économiques fortes, dans un GAEC par exemple et même en bio, se dégager 3 SMIC chargés, c'est se mettre d'entrée une pression importante, non ? Quels retours là-dessus et quelles stratégies ?

Adeline Bardet : C'est une question très pertinente parce qu'effectivement, on est là-dessus en ce moment dans les expérimentations, sur la question de la rentabilité et de la viabilité de la ferme en SCOP. Mais c'est intéressant parce que c'est aussi requestionner le travail, sa durée, etc. Il faut réfléchir à une pérennisation de la durée du travail et du coût du travail. Ça pose une question politique sur la rémunération du travail agricole. Et quelle valeur la ferme doit créer comme valeur ajoutée pour permettre le financement de son outil. Dans le cas de la ferme de la Rousselière, le fait d'avoir déjà des salarié-es permet de regarder ça assez facilement. L'objectif aujourd'hui, c'est de trouver des solutions du côté des associé-es. Une ferme est viable si elle rémunère le travail !

Céline Riolo : Au démarrage d'une ferme, il y a le temps du lancement et de l'investissement, qui ne correspond pas au travail fourni. Le temps de l'installation est un temps long en agriculture. C'est encore cette première génération sacrifiée le problème. Aujourd'hui on n'a pas encore trouvé un modèle qui ne passe pas par là. En revanche, une fois créées, on a des exemples de fermes aux modèles très intéressants en termes de durée de travail et de rémunération.

TEMOIGNAGES REGIONAUX

Témoignage de Claude Aupetitgendre et Jacques Montoray, anciens viticulteurs à Lussault-sur-Loire (37)

Jacques MONTORAY : Claude était vigneron dans la vallée du Cher. On a démarré de rien, on a créé une exploitation sur l'appellation Montlouis (plus valorisée en terme économique que l'appellation Touraine). On a fonctionné 18 ans et au 1^{er} janvier 2025, on a passé la main à des repreneurs, dont l'un avait déjà travaillé pendant plusieurs années avec nous. Ils ont repris en SCIC immédiatement, avec l'aide précieuse de l'URSCOP IDF et CVL. Cette 2^{ème} génération démarre mieux : ils ont déjà un réseau de clientèle, ils héritent d'un savoir-faire. C'est bien parti pour eux.

Au départ, nous n'avons pas démarré en coopérative, mais en SCEA (Société civile d'exploitation agricole), car nous avons été conseillés par un syndicat agricole peu favorable aux coopératives... Mais on a été jusqu'à 70 associé-es, disséminé-es en France et même au-delà, ce qui nous a permis de se passer d'un emprunt bancaire. Nos repreneur-ses sont plus ancrés dans leur territoire, ils ont aussi trouvé 70 associé-es et peuvent compter sur leur aide y compris humaine et technique. La SCEA n'est pas si facile à manier, on en a fait les frais. Une société civile engage la responsabilité de chacun-e. La SCIC peut engager la responsabilité mais de manière limitée, ce qui change considérablement la donne, notamment au regard des risques encourus pour les associé-es. Le risque est équivalent à ce qu'ils ont apporté, mais ne va pas au-delà. Nous avons réussi à boucler sans perte, alors que ce n'était pas gagné, vu le contexte actuel du milieu agricole. Appartenir à une CUMA nous a aussi beaucoup aidé, pour mutualiser du matériel.

Nous avons une lettre mensuelle diffusée aux associé-es pour donner des nouvelles et parler d'un peu tout, des groupes de travail et une assemblée générale annuelle sur plusieurs jours, avec une partie festive très importante. On a aussi créé un groupement foncier pour dissocier propriété du sol et des caves.

Pourquoi cette idée de SCIC au moment de la transmission ? Combien y'a-t-il de personnes aujourd'hui sur l'exploitation ? Et qu'est-ce qui a changé ?

Claude Aupetitgendre : la ferme est sur 2,5ha de production. Quand on a réfléchi à la transmission, on a proposé à Nicolas, fils de paysan du Gers, de reprendre les choses en l'état et il nous répondait que « non, il ne voulait pas devenir agriculteur comme son père l'avait été ». Quand on a proposé un format collectif, il a très rapidement répondu qu'il allait étudier la question. Un copain à lui était également motivé et ils ont réfléchi aux SCOP, pris contact avec l'URSCOP et ils ont réussi à mobiliser tous leurs copains et familles autour d'eux, ce qui leur a permis de mobiliser une belle somme pour créer la structure.

Je peux faire aussi un retour personnel sur mon expérience. Il y a un moment où j'avais perdu le sens de ce que je faisais et le côté collectif a redonné du sens à mon métier, par exemple en passant en bio, ce que je voulais faire depuis longtemps. Les échanges avec la société civile m'ont vraiment poussé à le faire. Ça a aussi rendu possible la conversion sur mon domaine individuel, que j'avais conservé à côté. On prenait les décisions à deux (co-gérants) et avec l'aide des personnes proches sur le territoire et avec les groupes de travail.

Témoignage de Mathilde Roger, ferme de la Guilbardière (41)

Je travaille sur une ferme dans le Loir-et-Cher, issue d'une reprise en 2020 suite au départ à la retraite des paysan·nes. La ferme était déjà en bio, en polyculture-élevage avec un atelier de vaches laitières, un peu de transformation en fromage, une partie pédagogique et une partie céréales. La reprise s'est faite en collectif, avec une diversification de la transformation fromagère, et un développement de la transformation céréalière (en farines et pâtes), poules pondeuses et petits fruits depuis l'an dernier. Aujourd'hui, il y a 5 associé·es et l'embauche très récente de 2 personnes : 1 ETP et 0,5 ETP.

On est en statut GAEC, très avantageux dans le milieu agricole. Le statut de la SCOP a été évacué rapidement parce que ça signifiait ne pas avoir de DJA, ce qui complexifiait la reprise. Le statut de GAEC est un cadre intéressant au-delà de l'économique. Il y a un partage de la charge de travail et de la rémunération qui va avec. Par contre, c'est un système hyper classique avec capitalisation, ce qui complexifie effectivement l'aspect de sortie et de transmission.

Pourquoi le collectif ?

Pour moi rien de très rationnel : je ne me voyais pas travailler seule, j'aime le collectif. Bon, il faut avoir envie de se prendre la tête quand même, mais j'ai du goût pour ça ! Ce n'était pas une question pour moi. Je ne voyais pas comment faire autrement ! Et puis il y a tous les avantages du collectif, notamment sur l'élevage, pour les astreintes, les congés... On s'est instauré une petite sécurité sociale dans le GAEC, pour avoir des arrêts maladies rémunérés. Donc même en GAEC, on peut faire des choses. Mais ça demande de l'investissement et de l'endettement au départ, et des gros efforts pour anticiper par rapport aux retraites.

Témoignage de Mathieu Godlewski, ferme de la Belle au pois gourmand (37)

Je travaille sur une ferme en maraîchage, sur les communes de Rochecorbon et Vernou, sur 2,5 ha cultivés. Nous sommes 4 associés et en tout 12 personnes, qui représente 7 ETP. Notre statut est celui de l'EARL, avec 2 associés initiaux qui ont pu obtenir la DJA.

Pourquoi le collectif pour moi ? Je n'avais ni l'expérience, ni les épaules pour me lancer seul. Je n'avais pas une envie de créer une entreprise individuelle. J'avais eu des expériences professionnelles avec du travail d'équipe et ça me plaisait. Ça donne la possibilité de trouver des complémentarités (goûts, compétences, etc.). L'autre raison, c'est que je suis un urbain et je ne me voyais pas remettre ça en question.

Témoignages d'Adèle Troiville et Lucie Thieriot, ferme de Belêtré (37)

Lucie Thieriot : Pour celles et ceux qui n'étaient pas à la visite ce matin, la ferme de Belêtré a été créée il y a 11 ans, d'abord en association et ensuite en SCOP. Il y a 3 ans, on a créé un GAEC. Nos activités principales sont les grandes cultures, avec transformation en farines et pains, et le maraîchage. On vend l'intégralité en AMAP pour les légumes. A côté, on fait de la formation et de l'accueil pédagogique.

On est 12 à la ferme, 10 à travailler : 8 associé·es dans la SCOP, 4 associé·es dans le GAEC, dont un associé non-travailleur et une personne morale non-travailleuse. Certains sont doubles associés, d'autres non, mais tout cela n'est pas tellement important dans notre fonctionnement, parce qu'on est un seul collectif, dans nos décisions et fonctionnements. C'est un peu plus complexe en termes comptables et juridiques.

Adèle Troiville : Personnellement, je suis hyper attachée au statut de salarié. Je ne me projetais pas dans un autre statut. Au-delà de cela, je suis boulangère de métier et ça m'offrait la possibilité de faire aussi des tâches agricoles. L'idée c'était de rejoindre une ferme sans compétence spécifique agricole et monter en compétence une fois dans la ferme. Ceci est un appel du pied pour d'autres. Et pour mes collègues ! Et puis ça offre la possibilité d'un équilibre vie professionnelle / vie personnelle très confortable.

Lucie Thieriot : pourquoi le collectif ? Parce que je pense que sinon je m'ennuierai. Je ne suis pas autonome dans mon émancipation. Seule avec des légumes, ce ne serait pas pareil. Je sortais d'un jardin de Cocagne, où on était 50 et je voulais continuer à avoir ce côté vie collective. Je rejoins le côté confort du quotidien : partage de la charge mentale, des difficultés, on se complète et on se relaie avec une multitude de personnalités, de facettes, de fonctionnements.

Effectivement on a un double statut : SCOP (2017) et GAEC (2023), ce qui a permis d'accéder aux aides agricoles touchées individuellement, mais reversées à la SCOP. C'est un levier pour se questionner sur notre charge de travail, la partager en étant plus nombreux et également travailler sur la résilience de la ferme. L'inconvénient, c'est qu'il a été créé à 4, donc pas avec tout le monde. Ceux qui sont associé·es au GAEC ont une dérogation de 500h/an pour être salarié·e de la SCOP. Il n'y a pas de capital individuel dans la ferme. Chaque associé·e avait mis 3000€ au départ et on souhaite pouvoir rembourser ces parts pour un accès à 300€/personne.

On a beaucoup parlé du montage juridique mais au niveau de la gouvernance comment ça se passe dans vos fermes : pouvez-vous nous présenter une semaine type ou un mois type ? Quelle est votre organisation collective ?

Mathilde Roger, ferme de la Guilbardière

Au départ, il y avait une équipe d'associé·es. C'est très récent qu'il y ait du salariat. On n'a pas encore eu cette réflexion de jusqu'où on les intègre aux prises de décisions. Pour le moment, on apprend à se connaître et ensuite on verra.

Au niveau de la gouvernance, chaque associé·e a une voix. On essaie de prendre nos décisions au consentement. Sur chaque décision, on essaie de trouver une proposition sur laquelle il n'y a pas d'opposition majeure. Cela n'empêche pas de revenir sur une décision, on s'y autorise si besoin. Sur la répartition des responsabilités, on a un·e responsable par atelier et sur chaque atelier, on a entre 2 et 4 personnes qui y travaillent (selon la charge de travail). Il y a une autonomie de décision sur chaque atelier, mais des règles collectives sur les investissements et les achats à partir de certains montants.

On fait une réunion hebdomadaire, qui nous prend environ une demi-journée avec un temps de régulation, un temps de planning avec les astreintes fixes de la semaine, et une partie variable selon les sujets amenés. L'hiver, on se permet de se projeter sur les questions de long terme, de stratégie qu'on ne peut pas traiter en saison. Cette année, on va sûrement se pencher sur la question de la main d'œuvre et de la gestion. Comment devenir de bon·nes employeur·ses ? Quels espaces pour les salarié·es ?

Mathieu Godlewski, ferme de la Belle aux pois gourmands

On fait une réunion hebdomadaire. Les responsabilités sont réparties. On est sur 2 sites, donc on essaie de se rendre visite, même si on est beaucoup plus au courant de ce qui se passe sur notre site. Au quotidien,

on est finalement plus à 2 qu'à 4. L'hiver est aussi propice pour échanger sur l'avenir de la ferme et sur notre avenir individuel.

Adèle Troiville, ferme de Belêtre

Nous avons plusieurs niveaux d'organisation. Lundi et jeudi, on a un temps de calage au fournil le matin, avec des échanges d'info et des décisions régulières. Une réunion hebdomadaire le mardi (2h) toute l'année, qui suit un ODJ qui est toujours le même. Un binôme prépare et anime. Le binôme tourne chaque mois. Un planning est complété en amont avec des outils partagés numériques pour les vacances et les astreintes.

Les ordres du jour type sont :

- Transmettre les messages téléphoniques et le courrier
- Planning sur 3 semaines
- Vacances et astreintes (pour se projeter)
- Présentation des stagiaires et woofeurs
- Informations
- Décisions : pas d'outil systématique. Autant de manière de prendre des décisions que de sujets. Aujourd'hui, notre technique c'est plutôt d'« épuiser la conversation », ce qui prend beaucoup de temps.

Une fois par mois, nous avons un temps de régulation qui remplace la réunion. C'est une mise en place récente, on est encore en expérimentation, mais ça nous donne la possibilité de revenir sur des problématiques et d'en faire un suivi. Le dernier espace de décision, ce sont des réunions hebdomadaires sur certains ateliers, même si ce n'est pas toujours très clair ce qui se décide en atelier ou en collectif.

Lucie Thieriot, ferme de Belêtre

On a eu besoin parfois de faire des pas de côté, de se faire accompagner par des personnes pour prendre du recul. Je me souviens d'une personne qui nous a dit : « si la décision ne se prend pas, c'est que le groupe n'est pas mûr ».

Présentation d'une étude sur les fermes collectives en région CVL, par Julie Scapino

Chaque année, le Conseil régional finance la Conf' Centre pour réaliser une petite étude sur un sujet agricole à enjeux. En 2024, le sujet choisi était les fermes collectives, pour mieux les connaître dans notre région. Une enquête a été déployée dans 5 fermes. L'ancienneté de ces fermes se situe entre 5 et 11 ans pour Belêtre. Sans être allé très loin dans la définition d'une ferme collective, nous avons retenu les critères de 3 personnes minimum sans liens familiaux, la présence de plusieurs ateliers, une approche agroécologique.

J'ai peu de temps, donc je ne présenterai que quelques éléments de synthèse et les conclusions. L'enquête montre que ces nouveaux modèles de ferme collective offrent des opportunités :

- Pour la reprise de grandes exploitations ;
- Pour créer des complémentarités entre ateliers, entre productions, au niveau agronomique, avec des synergies diverses sur les fermes ;
- Différents niveaux de mutualisation sont possibles. Plus le niveau de mutualisation est important, plus le besoin de se coordonner est important. Mais ce qu'on voit quand même, c'est que la plupart du temps, le collectif apporte un gain de temps et d'efficacité ;

- Ce sont des lieux d'expérimentation autour des conditions de vie et de travail des agriculteur·rices ;
- Ce sont des lieux d'innovation au niveau social, statutaire, décisionnel ;
- Ce sont des lieux créateurs d'emplois. Toutes les fermes collectives de l'enquête ont vu leur effectif augmenté depuis l'installation ;
- Ce sont des lieux dans lesquels on ne souffre pas de l'isolement (parfois c'est même un peu le contraire, on est content·e d'être un peu seul·e sur une tâche) ;
- Il existe de vraies possibilités d'évolutions de ces collectifs : plusieurs collectifs enquêtés ont évolué depuis leur installation et les fermes perdurent.

Les fermes étudiées sont aussi face à des défis, des enjeux particuliers :

- Ce sont des systèmes complexes, qui demande de la coordination, des temps de réunion, du dialogue.
- La gestion du temps de travail est un défi permanent. Il y a souvent la volonté d'être à plusieurs pour partager la charge de travail, les astreintes, équilibrer le temps de travail entre les personnes, voire se rapprocher du régime salarié. Or, le travail agricole est exigeant et peu rémunérateur, donc ça peut créer des tensions sur le travail, pour arriver à faire ce qu'il faut en moins de temps.
- Malgré le collectif, ce sont souvent des systèmes à flux tendus et il n'est pas toujours évident d'avoir le temps de prendre du recul, réinterroger le système, faire des réajustements.
- La régulation des relations au sein des collectifs (rapports de pouvoirs, conflits...) est un enjeu permanent, mais qui est très conscientisé au sein des groupes. D'ailleurs, les collectifs ont pour la plupart fait déjà appel ponctuellement ou régulièrement à des intervenant·es extérieur·es pour réguler.

ECHANGES EN SOUS-GROUPES

Sous-groupe 1 : transformer sa ferme en coopérative

Intervenant·es : Adeline Bardet (CAP 44), Florence Delacroix (URSCOP), Mathieu Lersteau (ferme de Belêtre)

Question : pouvez-vous nous donner plus d'information sur l'expérimentation en cours dans le 44 ?

Adeline Bardet : L'objectif est d'aboutir à une ou deux SCOP à l'automne 2026. Il y a eu différentes étapes : une étape de sensibilisation, puis de formation, puis d'expérimentation sur 2 fermes.

L'étape actuelle consiste à traiter toutes les questions que la transformation pose (modèle économique, foncier...). Les acteurs impliqués sont CAP 44, la CIAP, l'URSCOP de l'Ouest, les Ecossoles.

Dans le budget, l'étude était prévue sur 3 ans : on sait que les fermes ne sont pas très disponibles d'avril à septembre, donc il faut faire un travail saisonnier. Au niveau de l'expertise, nous sommes complémentaires, mais il fallait quand même aller chercher de l'expertise plus fine, sur le droit rural ou au niveau d'un centre de gestion. Nous attendons une proposition pour qu'un centre de gestion travaille plus finement le côté financier/comptabilité de la passation.

On a réalisé un diagnostic du projet collectif, avec un canevas de l'URSCOP. On est entrés dans leur compta, pour dessiner les grandes masses et voir ce que ça donne si on passe en SCOP, mais il faut aller plus loin sur certaines questions, notamment fiscales. On a dressé les avantages et inconvénients de plusieurs scénarii, pour choisir les statuts de SCOP et de SCIC. On a donc ensuite fait appel à l'expertise d'un centre de gestion, pour voir fiscalement, juridiquement, pour être dans la juste analyse de ce qu'on a imaginé et pour avoir une continuité administrative. On se questionne notamment sur le capital social, qu'est-ce qu'on en fait ? Où on le met ? Qu'est-ce qu'on peut faire ou non ?

On a aussi étudié le modèle économique, les aides qu'ils perdent, celles qu'ils gagnent. Les 5 salarié.es ne voulaient pas s'installer, donc on ne « perd » pas de la DJA, et s'installer en SCOP, avec moins de risques personnels, ça leur va.

On a voulu commencer par une transformation. Nous ne sommes ni sur une transmission, ni sur une création, car on a pensé que c'était le plus facile : partir d'une ferme qui tourne, qui a déjà un modèle économique qui fonctionne.

Question : je suis en GAEC depuis 10 ans, avec 2 associés, dans une configuration où les associé.es sont chefs d'exploitation depuis longtemps, changer de statut pour eux, ça a des avantages, mais ils renoncent à partir avec le pactole. C'est intéressant si tu as un statut salarié. Mais toutes les années où t'as cotisé en GAEC ne vont pas être rattrapées par les années de salariat.

Adeline Bardet : il y avait une logique coopérative préexistante. Sur les comptes associé.es, ils ont mis moins de 100 000€ chacun. Ensuite, c'est comment on trouve une mécanique pour qu'ils apportent du capital dans la SCOP, mais que la SCOP rembourse quelque chose, pour qu'ils récupèrent un peu ce qu'ils avaient mis. C'est important aussi parce que ça assainit les relations. La question du poids dans la décision quand tu possèdes des fonds plus importants n'est pas pareil quand tu as mis moins. La SCOP gomme ces différences, mais il faut qu'il y ait une transition et assainir la répartition de la propriété de l'outil. Eux n'ont pas de problème avec le fait d'être co-détenteur de l'outil de travail.

Question : comment peut-on rembourser les associé.es du GAEC ?

Florence Delacroix : Quand on transmet toute entreprise, on va valoriser en fonction de la valeur de l'entreprise. Les associé.es de la SCOP vont monter un capital, mais forcément faible. On va voir le banquier, on fait un prévisionnel sur 7 ans, pour faire de la valeur ensuite et augmenter les fonds propres. Le GAEC vaut quelque chose, il faut tout regarder. Il y a une négociation et après l'argent sera récupéré au fur et à mesure des années. Il y a des outils financiers du réseau. Les SCOP qui adhèrent alimentent un fonds, qui est un outil du mouvement. Quand la SCOP emprunte, c'est la SCOP qui prend le risque, pas de caution individuelle.

Question : l'ancien associé du GAEC n'aura pas une carrière complète de salarié, quelle sera sa retraite ?

Adeline Bardet : ce qu'il a cotisé en tant qu'exploitant ça va compter, et les cotisations en tant que salarié aussi. Ce sont des gens qui ont entre 30 et 35 ans, qui sont associés depuis 10 ans. Donc c'est maintenant qu'il faut le faire. C'est la fameuse « génération sacrifiée ».

Florence Riolo : la DJA est sur une personne. Il faut voir au niveau fiscal. C'est censé appartenir à la personne. Donc qu'est-ce que t'en fais ?

Question : la retraite par capitalisation ne disparaît pas complètement, puisque les personnes récupèrent une partie de leur investissement. Avec un changement de SAS à SCIC, ça a permis de rembourser les personnes qui avaient initié l'entreprise, sans banque, avec les parts sociales. En SCOP, il est possible qu'il y ait une personne morale associée. Donc il est possible de capter des fonds via des associations de soutien par exemple.

Florence Riolo : mais il ne faut pas que ça dépasse les parts détenues par les gens.

Adeline Bardet : le lien à la société civile n'est parfois pas souhaité dans la gouvernance. Sur une des fermes, il y a une association sur la ferme, avec des adhérent-es qui aident pour faire des événements. Pour autant, il n'a jamais été question que les citoyen·nes prennent part aux décisions de la ferme. Ils n'ont pas envie de complexifier la gouvernance et de rendre des comptes à d'autres gens. Pour autant, le lien avec la société civile locale est important. La SCOP avec des travailleur·ses associé·es, on sait le traiter. Mais en impliquant des citoyen·nes, c'est autre chose. La SCOP c'est une unité de production.

Question : comment ça se passe avec les banques ? Avec le changement de statut, les emprunts en cours, etc. ?

Adeline Bardet : il y a une continuité administrative, donc la question c'est : quand on ficèle le scénario de transformation, les agriculteur·rices ont commencé à parler à la banque, les banques sont déjà des interlocuteurs. Pas mal de banques commencent à s'intéresser à ça. Certaines ont des SCOP dans leur clientèle. Le CER France accompagne aussi des SCOP sur notre territoire. On voit souvent ce qui est perdu, mais il y a aussi des choses gagnées, même au niveau financier et bancaire. C'est toute la richesse de la coopération avec l'URSCOP.

Florence Delacroix : France active est aussi dans la boucle sur la question financière, France active garantit les prêts. Vu le risque, les banques suivent. Aux banques, on explique le modèle économique. En face, on n'a plus les mêmes banquiers non plus. Ils commencent à mieux connaître.

Adeline Bardet : les enseignements, c'est qu'il faut regarder le poids de la disparition de certaines aides, mais aussi celles qu'on peut avoir (aide à l'embauche, dispositifs parfois locaux). Sur la maîtrise foncière,

c'est un gros boulot d'état des lieux des baux, qui a signé, etc. Un des avantages du passage de GAEC à SCOP, c'est qu'on a une simple obligation d'information des propriétaires. Donc plus il y a des baux signés avec le GAEC, plus c'est facile. Mais il y a une limite culturelle, certains propriétaires ne veulent signer qu'avec une personne et non une structure.

Question : vos fermes ont réussi à convaincre tous les propriétaires ?

Adeline Bardet : il y avait des liens depuis longtemps avec les propriétaires. Et signer avec la SCOP, en vérité c'est pérenniser le bail. Mais les freins se situent plus dans la pratique et la relation à la terre. Et la question du modèle économique qui doit générer des salaires équivalents au SMIC, le prix de l'outil de production qui ensuite évolue quand on génère de la valeur.

Mathieu Lersteau : quand on bascule en SCOP, il y a des formations de l'URSCOP.

Adeline Bardet : dans la question je deviens autonome dans mes décisions, ça passe par la formation, en agriculture paysanne on défend cette idée-là aussi. On retrouve pleinement cette question dans l'ESS.

Florence Delacroix : l'URSCOP offre aussi la possibilité d'échanger avec d'autres coopératives, même en se confrontant avec d'autres secteurs. C'est intéressant aussi pour créer des partenariats sur un territoire, faire naître des projets entre acteurs d'activités différentes.

Question : pas de DJA possible en SCOP. Et les DPB ?

Adeline Bardet : la SCOP en tant qu'entreprise a accès à la PAC, mais ça compte comme 1, il n'y a plus la transparence GAEC. Il y a aussi perte du crédit d'impôts bio, car c'est aussi à la personne.

Mathieu Lersteau : dans la dernière PAC, la SCOP agricole répond à la définition de l'agriculteur actif. C'est possible de signer des baux en son nom et de mettre à disposition les terres. Mais ça fragilise la SCOP et même le GAEC, car si la personne part, faut re-signer. Ce n'est pas spécifique à la SCOP. C'est le changement de paradigme dont on parlait tout à l'heure : le rapport au patrimoine, mais aussi le rapport au foncier.

Question : la garantie bancaire peut aller sur des investissements élevés ?

Adeline Bardet : ça peut être élevé si on prouve que c'est rentable pour l'entreprise. Il y a des SCOP qui ont du matériel industriel au coût très important. Mais il faut qu'elles apportent la preuve du fait que c'est rentable pour l'entreprise.

Question : posséder le foncier, ça peut aider à obtenir des prêts.

Adeline Bardet : mais il y a le risque de surendettement.

Question : mais en même temps, ne pas avoir certains équipements, ça peut nous tuer. Même si l'investissement économiquement n'est pas rentable.

Adeline Bardet : le lien entre le réseau agriculture paysanne et les CUMA est très fort. Il faut qu'on réussisse à le mettre à profit avec la question de la transformation de fermes en SCOP, ça peut être un levier.

Mathieu Lersteau : peut-être que la CUMA peut être une étape.

Sous-groupe 2 : former et accompagner les fermes collectives

Intervenant·es : Céline Riolo (Fermes partagées), Jean-Cyril Dagorn (ferme de Belêtre, projet « compagnonnage » en région CVL)

Céline Riolo : Fermes partagées est un projet qui a plusieurs années. Les fermes collectives sont une forme d'installation qui correspond aux aspirations de nombreux·ses porteurs et porteuses de projets en agriculture. Les formes collectives ont toujours existé dans le monde agricole, mais sous d'autres types de format. A côté de cela, il y a le monde de l'ESS (et des coopératives) sur d'autres secteurs d'activité, qui se vivaient en parallèle et qui, de temps en temps, se croisaient (par exemple avec le réseau R.E.P.A.S.³). Le secteur agricole se remet en question par rapport à la reprise des fermes et la transmissibilité. Des porteur·ses de projet hors cadre familial arrivent avec des bagages coopératifs ou ESS. Donc il y a des croisements.

En AURA, ce sont principalement des fermes portées par des personnes non issues du milieu agricole ou la reprise d'une ferme familiale hors cadre familial. Ils font des tours de France avec les réseaux existants pour essayer de se renseigner.

Concernant le choix de modèles coopératifs, il y a une méconnaissance dans le secteur agricole. Et c'est difficile d'obtenir des réponses pointues du côté par exemple des ADEAR, et quand les porteur·ses de projet poussent les portes de l'URSCOP ou de l'ESS, ils n'ont pas non plus des réponses très adaptées à l'agricole. Ce sont des bricolages.

Le réseau R.E.P.A.S. a été créé avec une coloration agri-rurale très accentuée. On imagine tout de suite la Drôme comme l'eldorado, mais en fait c'est plutôt en Isère, car la chambre s'est saisie de ces enjeux-là. Une personne notamment est montée en compétences sur l'accompagnement humain des collectifs. Beaucoup plus de fermes collectives créées en Isère depuis. Il faut un accompagnement au long cours, de l'installation et la création, jusqu'au fonctionnement et à la vie quotidienne.

Les fermes collectives sont sursollicitées par des porteur·ses de projet, des stagiaires, des visites etc. Il y a un enjeu et une nécessité de se mettre en réseau et qu'une structure puisse capitaliser, partager et coordonner ces sujets. Il n'existe pas une ferme collective mais une multitude de formats, de fonctionnements etc. qui se nourrissent toutes d'expériences existantes et différentes. Une des spécificités de nos accompagnements pour l'installation et le fonctionnement, c'est qu'on fait avec nos paysan·nes. On les mobilise en fonction des compétences/expertises et aires géographiques, et on les rémunère sur ces activités. On monte aussi des formations, sur les fermes et avec les fermes.

Témoignage : depuis 2019, nous avons le projet d'une ferme collective diversifiée. J'ai fait un BPREA puis on a eu la possibilité de reprendre 24ha et des bâtiments, par la famille de Jérémy. J'ai fait le Stage paysan créatif pour se projeter sur la reprise de la ferme. En 2022, début des travaux en accédant au foncier et au bâti. On a lancé une activité grandes cultures et transformation des céréales en pain et bière, on veut créer un atelier maraichage à terme. Il y a plusieurs enjeux, celui du déracinement pour Claire (qui vient d'AURA), et pas encore de collectif. Une installation en couple, ce n'est pas le projet. On leur a parlé du Stage paysan créatif, pour mûrir le projet, mettre un pied dans le territoire et en parler localement pour rechercher des associé·es. On a ensuite découvert la CIAP, qui a permis de porter notre activité à partir de 2023 et qui la porte toujours.

3

Aujourd'hui, je crois que c'est notre levier. Ça fait 3 ans qu'on a créé cette ferme, qu'on vend du pain et de la bière. On a vraiment un outil et on a deux amies qui voudraient nous rejoindre dans une coopération maraîchage et poules pondeuses. On a fait la formation de l'ADEAR « Demain je m'associe ». Aujourd'hui juridiquement, la ferme n'existe pas. On a l'envie et le besoin de sortir de la CIAP, mais en même temps la couveuse est très facilitante. Aujourd'hui, nous sommes tous les 2 sur la production et très occupés, et pour intégrer de nouvelles personnes, on se demande comment le faire et qui associer, notamment pour se questionner sur les statuts. En tout cas, la CAE permet de réduire la charge de cette « génération sacrifiée ».

Céline Riolo : en AURA, avec l'INRAE, une étude a été faite sur les fermes collectives, notamment sur l'aspect foncier mais pas que, sur comment ça se met en œuvre, avec un panel de 27 fermes. Sur 27 fermes, il y a 24 montages différents. Donc vraiment, il n'y a pas de solution toute faite. En plus le facteur temps est très différent en agricole, en comparaison à l'ESS par exemple. En agricole, on peut facilement passer 3 ans juste pour le juridique et les statuts, par exemple.

Lucie Thieriot : sur la ferme de Belêtre, il y a 10 ans, quand on a voulu questionner la transmissibilité, on a pensé à la SCOP, mais on ne savait pas faire. On venait des associations donc on a fait une association, ça on savait faire. En face côté agriculture, la SAFER nous a dit « non, pas possible ». Ben si ! Il existe d'ailleurs des associations comme les Jardins de Cocagne. On a participé au réseau R.E.P.A.S., un réseau national avec deux rencontres par an sur des territoires, avec des discussions autour de l'autogestion, avec une recherche de culture commune autour de l'autogestion. Les limites de ce réseau, ce sont des difficultés de développement, de dynamique à l'échelle nationale, même si ça m'a nourrit et ça me nourrit encore (j'appartiens toujours au COPIL). Pour moi c'est plutôt la dimension réseau, faire se rencontrer des porteur-ses de projet, ça c'est utile. Il y a de l'intelligence collective de ce côté-là.

Question : quel territoire d'intervention à Fermes partagées ?

Céline Riolo : c'est principalement en AURA. On commence à sortir de la région, mais ça nous pose des questions notamment sur le faire « avec ». Si on veut garder cet ADN, il faudrait trouver de nouvelles fermes et de nouveaux appuis. Comment on réunit des conditions pour permettre de poursuivre et d'essaimer hors région ? On accueille en formation par contre ! Les fermes collectives ont un ancrage dans le territoire très fort, des outils très spécifiques, et il y aussi des réalités foncières des territoires ou des aides (régionales) très différentes.

Jean-Cyril Dagorn : je fais partie de la ferme de Belêtre et suis investi à l'ARDEAR CVL. Nous sommes en train de monter un programme en région Centre, dont le lancement se ferait dans un an, pour accompagner des groupes sur des installations collectives agricoles. De notre expérience à Belêtre, on voit qu'il y a des dimensions particulières à l'installation collective en agricole. L'idée c'est de faire des regroupements sur des fermes autour de différents thèmes, de mettre en relation avec des fermes proches et des cédant-es qui pourraient être intéressé-es, favoriser les dialogues entre ces différents groupes (profils, attentes, parcours différents), travailler les questions juridiques, techniques pour appuyer les groupes dans leur projet. Il y a eu un appel à intérêt pour ce sujet, il est possible de rejoindre un groupe de travail, inspiré du réseau R.E.P.A.S. dans le compagnonnage, pour se tester, construire un dispositif. Puis utiliser ce groupe comme support d'apprentissage et de prise de distance, de réflexion. Le nom aujourd'hui c'est « Programme européen innovant Compagnonnage » ! Il faudra trouver quelque chose de plus parlant ! Il y avait déjà cet esprit dans ce dont Lucie parlait, avec « Paysannons », des rencontres territoriales pour faire réseau et se rencontrer.

Question : y'a-t-il de l'essaimage prévu dans le 41 ? Le projet Alterfixe est un projet aussi d'accompagnement des cédant-es et des transmissions, à travers l'organisation de rencontres collectives permettant de faire dialogue entre paysan·nes et porteur·ses de projet, avec des visites de fermes etc. ça a été fait dans l'Orne où il y a tout un travail de restructuration à mener sur les grands fermes d'élevage. Avec aussi une mise en lien de tous les acteurs locaux, comme les GAB, Adear, la SAFER etc. Avec Alterfixe, il y a aussi un enjeu de vie communautaire et d'autogestion, un côté « colo » et « agriculture pour tou·tes ».

Question : la CIAP est aussi un outil qui existe déjà sur notre territoire. Pourquoi on ne l'utilise pas encore plus ? Par exemple sur du suivi de projet au-delà de la comptabilité ou autre.

Il y a un besoin d'accompagnement mais il faut veiller à ne pas trop diversifier les formats et les interventions. Il y a aussi la question de la compréhension des écosystèmes mis en place par les pouvoirs publics et les associations, asso qui souvent existent en réponse aux manques qu'il y a dans les formations ou les accompagnements mis en place par les pouvoirs publics. Aujourd'hui, avec le projet de France Service Agriculture, il y a une intentionnalité d'un guichet unique permettant une meilleure lisibilité.

Pour les futures formations ou accompagnements de l'ADEAR, ce qui serait facilitant ce serait plusieurs personnes qui se rencontrent pour reprendre une ferme, qui partagent le souhait d'une installation en collectif. En fait en participant au dernier café installation-transmission de l'ADEAR 37, je me rends compte que certain-es cédant-es ont des fermes qui permettraient de regrouper plusieurs porteur·ses de projets.